

Règlement de la bourse aux vêtements / jeux / livres enfants
Organisée par le Comité des Fêtes de Landudal
Edition printemps / été 2025 (0-16 ans)

**Veillez lire attentivement ce règlement qui sera à conserver jusqu'au
paiement de vos articles vendus.**

Article 1 : Participation, lieu, délai.

Toute participation implique une adhésion de 3 € par liste à régler au moment du dépôt le samedi 12 avril 2025. Chaque participant est autorisé à prendre deux listes maximum par personne.

Une copie de votre carte d'identité est demandée afin de faire la déclaration à la préfecture. Vous pouvez nous l'envoyer par mail dès que possible ainsi que l'attestation sur l'honneur complétée et signée : bavlandudal@gmail.com

- **Dépôt** : samedi 12 avril 2025 de 11h à 15h à la salle l'atelier de Landudal (merci de respecter ce créneau horaire)
- **Vente** : dimanche 13 avril 2025 de 8h30 à 15h à la salle l'atelier de Landudal. Les articles déposés non récupérés à temps seront propriété de l'association au bout d'un an.
- **Récupération des invendus** : dimanche 13 avril 2025 de 18h à 19h à la salle l'atelier de Landudal sur présentation du coupon à échanger contre la reprise de vos cartons.
- **Recettes de vos articles vendus** : nous remettre une enveloppe timbrée à votre adresse au moment du dépôt des articles. Mettez votre lettre d'identification en rouge en haut à gauche de l'enveloppe. L'envoi du chèque se fera dernier délai lundi 12 mai 2025. Si vous ne fournissez pas d'enveloppe timbrée, nous déduisons 3 € du montant de vos ventes.

Article 2 : Conditions de vente.

Tout dépôt d'articles implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. **L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des articles confiés.**

La mise en place et la vente des articles confiés seront faites par les bénévoles de l'association du Comité des Fêtes de Landudal.

Le Comité des Fêtes de Landudal prélèvera 10 % du montant des ventes et vous restituera votre part par chèque. Exemple : si vos ventes sont de 100 €, nous vous restituerons 90 €.

Article 3 : Articles et nombre d'articles autorisés par liste.

Sont autorisés tous les articles concernant l'enfance de 0 à 16 ans en bon état, propres et non démodés : vêtements printemps-été, jeux, livres pour enfant.

Une liste vous permet de **vendre un total de 40 articles dont un maximum de :**

- 2 manteaux ou blousons ;
- 10 vêtements de 0 à 18 mois ;
- 15 livres
- 2 articles de puériculture (nous n'exposons pas les landaus, les poussettes ni les vêtements de grossesse) ;
- 5 jeux.

Articles non autorisés à la vente : chaussures, chaussettes, sous-vêtements, peluche, linge de lit, articles de décoration et console de jeux vidéo.

Articles ne se vendant pas ou peu : les tours de lit, les biberons, les chauffe-biberons, les lits parapluie, les transats, les sièges auto, les vélos et les trottinettes.

Les lots et ensemble sont comptabilisés comme un seul article. A savoir que les lots avec beaucoup d'articles ne se vendent pas, préférez faire des lots de 2 ou 3 articles maximum.

Afin de préserver la qualité de la bourse nous nous réservons le droit de retirer de la vente des articles que nous jugeons non vendables (démodés ou abîmés).

Article 4 : Liste des dépôts.

Une fois votre inscription prise en compte, le Comité des Fêtes de Landudal vous enverra par mail une liste de dépôt avec votre code d'identification qui sera à remplir par vos soins en notant uniquement la désignation de l'article, la taille **en mois ou en année** et le prix (ne pas mettre le sigle « € ».). Chaque article ou lot mis en vente correspond à une ligne. Si vous vendez plusieurs articles identiques au même prix, remplissez bien une ligne par article.

Chaque participant est autorisé à prendre deux listes maximum.

Dès que vous avez fini votre étiquetage, merci d'envoyer votre liste par mail si possible au format Excel et au maximum le dimanche 6 avril 2025 : ceci nous permet de les traiter au fur et à mesure car nous informatisons les prix. N'oubliez pas de notifier vos lettres dans l'objet du mail.

Des modifications sur vos listes seront acceptées à titre très exceptionnel au maximum 48h avant la bourse aux vêtements.

Article 5 : Prix des articles proposés à la vente.

Vous décidez vous-même du prix de vente de chaque article.

Seuls les prix ronds ou 50 centimes sont autorisés avec un prix minimum de vente à 1€ : exemple 1 €, 2 €, 3 €... 1,50 €, 2,50 €, 3,50 €...

Sachez que le prix que vous aurez indiqué sera majoré de 10 % lors de son achat (à la charge de l'acquéreur) et que le Comité des Fêtes de Landudal prélèvera 10 % sur le montant de vos ventes. Exemple : si vous vendez pour un montant total de 40 € nous vous restituerons 36 € (soit 40 € - 4€ correspondant à 10% de vos ventes). Quant à l'acheteur, pour 40€ d'achat il paiera 44€ (soit 40 € + 4€ correspondant à 10% de vos ventes), le prix affiché sur l'étiquette est majoré de 10%.

Article 6 : Préparation des articles.

Chaque article ou lot portera une étiquette que nous vous fournirons par mail. Elle sera à imprimer et à attacher par un lien solide (fil de cuisine, bolduc, etc...) à la boutonnière ou à l'étiquette du vêtement. **Ne pas coudre l'étiquette. Ne pas utiliser d'agrafes, d'aiguilles ou d'étiquettes autocollantes** : les articles ainsi étiquetés ne seront pas exposés à la vente.

Vous pouvez coller la planche d'étiquette sur du papier canson ou tout autre support cartonné. Une étiquette solidement fixée limite le risque de ne pas être vendu ou égaré.

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les étiquettes, vous pouvez les faire vous-même en respectant les dimensions de celles envoyées par mail (longueur : 6,5 cm ; hauteur : 4 cm) et en notant vos identifiants et le numéro de la ligne : reprendre le modèle ci-dessous et le reproduire sur papier épais :

IDENTIFIANT	LIGNE	PRIX
TAILLE	DESCRIPTIF	

Attention : rassemblez les lots ou petites pièces de façon qu'ils ne soient pas séparés. Rassemblez ou liez les ensembles ou lot de vêtements. Mettez dans un sac transparent les petites pièces. Pensez que les articles vont être manipulés et mélangés et que le seul moyen de vous les attribuer est leur étiquette.

Important : l'article décrit sur l'étiquette doit correspondre à l'article de la liste associée, exemple : sur la ligne 1 de la liste XX il est noté : un body vert taille 3 mois à 1€, on doit retrouver la même description sur l'étiquette XX1 et cette étiquette doit être apposée sur le body en question.

Article 7 : Conditionnement.

Les vêtements et les articles seront impérativement déposés dans un carton ou une caisse en plastique portant les lettres d'identification en rouge et en majuscule visibles sur le rabat et sur le côté du carton. Merci de n'avoir que l'identifiant que nous vous avons attribué écrit sur le carton ou la caisse en plastique, cela évitera des erreurs pour le règlement.

Ne pas apporter vos articles dans des sacs.

Dans la mesure du possible, merci de mettre les vêtements fille et les vêtements garçon dans des cartons différents et de l'indiquer sur vos cartons. Les ranger par taille en commençant par les grandes tailles et en finissant par les petites tailles.

Article 8 : Cas de refus et de retour.

Les articles ne respectant pas le règlement seront refusés ou laissés dans leur carton.

Nous vous souhaitons une bonne vente !

En résumé :

Chaque participant est autorisé à prendre deux listes maximum (= 40 articles, prix : 3 €/liste).

Envoyer par mail à bavlandudal@gmail.com une copie de votre pièce d'identité si elle a changé depuis votre dernière inscription à une bourse organisée par le Comité des Fêtes de Landudal, le coupon « Acceptation du règlement » et l'attestation sur l'honneur complétés, datés et signés dès que vous le pouvez pour valider votre inscription.

Etiqueter comme expliqué plus haut vos articles et remplir la liste puis l'envoyer par mail à bavlandudal@gmail.com avant le dimanche 6 avril 2025.

Prévoir une enveloppe timbrée pour recevoir la recette de vos ventes par chèque.

Venir chercher vos articles invendus avec le coupon à échanger contre la reprise de vos cartons.

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires de dépôt et de récupération de vos articles ainsi que les consignes d'étiquetage.

Acceptation du règlement de la bourse aux vêtements 2025

Je soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la bourse aux vêtements printemps / été du dimanche 13 avril 2025 organisée par le Comité des Fêtes de Landudal et m'engage à le respecter.

Fait à le / / 2025

Signature :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de deux manifestations de ce type (troc et puces, vide-greniers, bourse aux vêtements/jouets, etc...) durant l'année 2025.

Fait à le / / 2025

Signature :

Bourse aux vêtements du Comité des Fêtes de Landudal - 2025

Coupon à échanger contre la reprise de vos articles invendus à la salle l'Atelier de Landudal entre 18h et 19h le dimanche 13 avril 2025.

Veillez à bien respecter les horaires.

Nom : Prénom :

Lettre(s) d'identification :

Une table des articles oubliés ou ayant perdu leur étiquette se trouve à la sortie de la salle, merci de vérifier avant de partir que rien ne vous appartient.